

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 11 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 février à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 29 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la CC Val 81 à Valence d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER.

Objet : Mise en œuvre des outils Vigifoncier, Biens vacants sans Maître et Test d'activité agricole
Référence : D 2026.3

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 13
Voix délibératives : 13

Membres présents : Christine BARRILLIOT, Jean-Michel SIBRA, Sylvian CALS, Jean-Luc CANTALOUBE, Pascal THIERY, Bernard BOUVIER, Sylvie GRAVIER, Bruno BOUSQUET, Jean-Luc ESPITALIER, Sandrine SANDRAL, Claude CRAYSSAC, Guy GAVALDA, Myriam VIGROUX

Membre présent en visio :

Membres excusés : Jean-Marc BALARAN, Jean-Louis BOUSQUET, Jean-Marc CINTAS, Fatima SELAM, Jean-Claude CLERGUE, Didier SOMEN, Jean-Claude MADAULE, Marie-Claude ROLLAND, Serge BOURREL, Bernard TRESSOLS

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Julien FRAT, Lucie SOUDAY, Julia BOSCARDIN

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Vu les enjeux stratégiques définis dans le cadre de son PAT et notamment sur la question du foncier, de l'installation et de la reprise des exploitations agricoles dont des actions opérationnelles et multi partenariales doivent se mettre en place au travers de notre candidature à « coopération territoriale »

Vu le bénéficie d'une démarche mutualisée pour permettre aux EPCI concernées de bénéficier de financement du programme LEADER ; et permettre à des communes en démarche individuelle de bénéficier de tarifs dégressifs ;

Vu l'article L. 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides porte 4 actions structurantes pour le développement durable de notre territoire :

- L'expérimentation du déploiement de l'outil Vigifoncier sur deux Communautés de communes ;
- le repérage des Biens Vacants Sans Maître (BVSM) sur 44 communes réparties sur 3 EPCI ;
- le test d'activité de porteur de projets agricoles via le développement d'archipel avec l'essor maraîcher sur l'ensemble du territoire ;
- l'organisation d'un stage permettant d'analyser le retour d'expérience de ces 3 actions et permettant un travail de définition d'une stratégie foncière à l'appui des données foncières Vigifoncier et BVSM.

Ces outils s'inscrivent pleinement dans la mise en œuvre de notre Projet Alimentaire Territorial (PAT) et de notre stratégie de coopération territoriale autour du foncier et de l'installation de nouvelles activités agricoles. Ces outils permettent de renforcer la maîtrise et la valorisation du foncier agricole, un enjeu clé pour la souveraineté alimentaire et la transition écologique.

1. Vigifoncier : un levier pour sécuriser le foncier agricole

Vigifoncier est un outil d'intelligence foncière de la SAFER qui permet de suivre en temps réel les mutations du marché foncier local. Cet outil est essentiel pour :

- Protéger les terres agricoles en identifiant les risques de spéculation, de mitage ou de changement d'usage ;

- Anticiper les opportunités d'acquisition pour des projets agricoles (installation de nouveaux agriculteurs, consolidation d'exploitations existantes, circuits courts) ;
- Disposer de données précises pour orienter les politiques locales en faveur de l'agriculture durable, de l'économie et de la préservation des milieux naturels.

2. Biens Vacants Sans Maître (BVSM)

Le repérage des BVSM permet d'identifier et de mobiliser des comptes de propriété, aujourd'hui inutilisées ou abandonnées, offrant des opportunités majeures pour les stratégies de développement locales et durables :

- Réintégrer des terres agricoles dans le circuit productif : Ces parcelles peuvent être mises à disposition de porteurs de projets (maraîchers, éleveurs, circuits courts) ou intégrées dans des démarches collectives (fermes partagées, jardins solidaires) ;
- Soutenir l'installation agricole en sécurisant l'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs ;
- Renforcer la résilience alimentaire en diversifiant les espaces de production et en favorisant les cultures adaptées aux enjeux locaux (ex. : légumes, céréales, fourrages) ;
- Permettre de maîtriser certains terrains naturels pour protéger ou restaurer la biodiversité ;
- ...

3. Favoriser l'installation agricole à travers le test d'activité

Le test d'activité agricole consiste à développer une activité agricole de manière responsable et autonome, en grandeur réelle, sur une durée limitée, et dans un cadre qui réduit la prise de risque. Il permet d'évaluer le projet et la capacité de la personne à le mener, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet.

Afin de permettre l'installation de nouvelles activités et productions agricoles, le pôle territorial souhaite établir une convention d'accompagnement des porteurs de projets avec l'Essor Maraîcher afin de permettre à des candidats à l'installation agricole :

- De tester en grandeur réelle leur capacité à produire et à vendre, dans le cadre protégé d'un espace test ;
- De bénéficier d'un hébergement social et juridique sous statut d'entrepreneur – salarié (signature d'un Contrat d'Accompagnement au Projet d'Entreprise – CAPE) ;
- De bénéficier de la mise à disposition de foncier et de matériel. La mise à disposition de l'outil de production peut se faire sur site permanent (Route de Viars, Gaillac) ou chez un agriculteur accueillant avec le système d'archipel (lieu-test éphémère) ;
- De parfaire leurs connaissances et compétences techniques et de gestion ;
- De mûrir le projet d'installation et de ne s'y lancer qu'après s'être assurés d'avoir réuni toutes les conditions pour réussir ;
- De faciliter leur accès au foncier dans le cadre d'une dynamique locale autour de l'installation agricole.

4. L'organisation d'un stage pour permettre d'analyser le retour d'expérience de ces 3 actions et permettant un travail de définition d'une stratégie foncière à l'appui des données foncières Vigifoncier et BVSM.

En portant ces actions à l'échelle de plusieurs communautés de communes et communes du Pôle Territorial, cela permet notamment :

- D'alimenter en données la stratégie foncière et d'identifier d'éventuelles opportunités liées à l'agriculture, l'environnement ou le développement économique,
- Une vision territoriale plus importante : Les données et analyses sont partagées, permettant une coordination renforcée entre les collectivités et une meilleure articulation avec les autres acteurs agricoles (chambres d'agriculture, associations, coopératives),
- Un accompagnement efficace pour des porteurs de projets.

Le plan de financement de ce programme est le suivant :

Budget prévisionnel par année								
NATURE DES DEPENSES	2026	2027	2028	TOTAL				
Adhésion Vigifoncier (3CS, CCMAV)	8 085 €	5 870 €	5 870,00 €	19 825,00 €				
Etudes Biens Vacants Sans Maître (44 communes)	66 000,00 €	- €	- €	66 000,00 €				
Prestation Essor Maraîcher	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	25 000,00 €				
Stage	- €	4 435,32 €	- €	4 435,32 €				
TOTAL HT	84 085 €	20 305 €	10 870,00 €	115 260 €				
TOTAL TTC	98 902,00 €	21 479,32 €	12 044,00 €	132 425,32 €				
Plan de financement par année								
	Année 1	%	Année 2	%	Année 3	%	Total	%
Financements publics								
LEADER	62 457,67 €	63%	13 564,42 €	63%	7 605,91 €	63%	83 628,00 €	63%
Total financements	62 457,67 €	63%	13 564,42 €	63%	7 605,91 €	63%	83 628,00 €	63%
Autofinancement								
PETR Albigeois	36 444,33 €	37%	7 914,90 €	37%	4 438,09 €	37%	48 797,32 €	37%
Total autofinancement	36 444,33 €	37%	7 914,90 €	37%	4 438,09 €	37%	48 797,32 €	37%
Total	98 902,00 €	100%	21 479,32 €	100%	12 044,00 €	100%	132 425,32 €	100%

Les montants de l'autofinancement sont susceptibles d'évoluer dans une limite de 10 %.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, sur propositions du Président du Pôle Territorial, à l'unanimité des membres présents :

1. **Approuve** le plan de financement et sollicite le concours du programme Leader ;
2. **Mandate** le Président pour signer et engager toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce programme.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

Le Président,
Jean-Luc ESPITALIER

Le secrétaire de séance,
Bernard BOUVIER

Espitalier

Bouvier